Commission des titres d'ingénieur

Avis n° 2026/04
relatif à l'admission par l'État de
Haute Ecole Provinciale de Hainaut-Condorcet (BELGIQUE)

Ecole

Nom :	**Haute Ecole Provinciale de Hainaut-Condorcet**
Sigle :	HEPHC
Type :	Public
Sites de l'école :	Mons, Tournai (Belgique)

Suivi des accréditations précédentes

Avis 2022/09

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie NF (Nouvelle formation, première accréditation)
Master en Sciences de l'Ingénieur industriel orientation Automatisation, en formation initiale sous statut d'étudiant sur le site de Tournai, en Belgique

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1, L642-7 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Haute Ecole Provinciale de Hainaut-Condorcet ;
- Vu le rapport établi par Patricia SOURLIER (membre de la CTI, rapporteur principal), Daniel CORDARY (corapporteur), Xavier KESTELYN (expert), Mourad ZGHAL (expert international), Léon DOLAINE (expert élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 14-15 avril 2026 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Première accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de l'année civile	Jusqu'à la fin de l'année civile	Durée d'accréditation
Master en Sciences de l'Ingénieur industriel - orientation Automatisation, sur le site de Tournai (Belgique)	Formation initiale sous statut d'étudiant	2026	2028	restreinte

L'école propose un cycle préparatoire.

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'école

-Intensifier et accélérer la réalisation des actions permettant de répondre aux recommandations émises lors du précédent audit CTI, et plus particulièrement celles concernant l'école.
-Élaborer un tableau de bord de suivi de la stratégie de l'école et des actions à déployer, comportant des indicateurs de suivi et de performance (en lien avec la recommandation n° 1 émise en 2022 : décrire la stratégie de l'école en objectifs opérationnels et plan d'actions) ;
-Formaliser le recueil des besoins et la mesure de la satisfaction des partenaires industriels, par la création d'un observatoire des métiers et/ou conseil de perfectionnement propre à l'école (en lien avec la recommandation n° 3 émise en 2022 : ancrer la démarche d'amélioration continue dans le fonctionnement de l'école notamment par la formalisation du recueil de l'avis des parties prenantes externes sur les formations et par la finalisation de la boucle d'amélioration continue vers les élèves) ;
-Formaliser le retour des conclusions des évaluations des enseignements auprès des étudiants et responsables pédagogiques (en lien avec la recommandation n° 3 émise en 2022 : ancrer la démarche d'amélioration continue dans le fonctionnement de l'école notamment par la formalisation du recueil de l'avis des parties prenantes externes sur les formations et par la finalisation de la boucle d'amélioration continue vers les élèves) ;
-Mettre en place une politique dynamique de déploiement de la mobilité sortante dans les cursus ;
-Construire et structurer la politique de recherche de la Haute École, trouver les leviers permettant d'encourager le développement de projets de recherche appliquée au sein de l'équipe enseignante en place ;
-Mener chaque année une enquête sur l'insertion des diplômés des trois dernières promotions en s'assurant d'un taux de réponse significatif.
-Ajouter une personne en charge de la qualité au sein de l'établissement.

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE©, niveau master, aux diplômes suivants:

Intitulé du diplôme	A compter de l'année civile	Jusqu'à la fin de l'année civile
Master en Sciences de l'Ingénieur industriel - orientation Automatisation - Master in Industrial Engineering Sciences (Practical Engineering), major in Automation	2026	2028

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 14-15 avril 2026

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 19 mai 2026

Signé électroniquement par
la Présidente
Claire PEYRATOUT